

# Rapport de la Commission d'Urbanisme de la Commune de Romanel-sur-Lausanne

## Préavis municipal n° 101/2026

### Crédit de construction de CHF 394'000.– pour la réalisation d'un écopoint avec conteneurs enterrés au chemin des Goillettes

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le 3 mars dernier, les membres de la Commission d'Urbanisme (ci-après CUR), composée de Messieurs François Studer, Gabriel Racciatti, Jean-Claude Progin, Christian Trinca Colonel et Luis Borda, se sont réunis à la Maison de Commune, afin d'assister à une présentation du projet mentionné en titre.

Messieurs François Morier et Romain Corthésy (tous deux excusés) complètent la composition de la commission.

Étaient également présents, lors de cette séance, Monsieur le Conseiller municipal Blaise Jaunin, ainsi que le chef de service du Bureau technique Monsieur Yann Gilliéron,.

Le présent préavis a pour objet de solliciter l'autorisation d'un crédit de construction destiné au remplacement des conteneurs aériens de l'écopoint de chemin des Goillettes par des conteneurs enterrés.

#### Analyse de la CUR

L'écopoint actuel bénéficie d'une servitude d'usage sur la parcelle 101. Le réaménagement du cheminement piétonnier sur l'arrière de ce dernier (côté parking) ne nécessitera pas d'expropriation supplémentaire.

Normalement, il ne devrait pas y avoir de collision entre les réseaux souterrains et la fouille destinée à accueillir les nouveaux conteneurs enterrés. Mais, par mesure de précaution, des sondages préliminaires seront réalisés, afin d'éviter les mauvaises surprises.

L'écopoint sera constitué des containers suivants :

- 5 pour les incinérables soit 32.5 m<sup>3</sup>
- 3 pour le papier / carton soit 19.5 m<sup>3</sup>
- 2 pour le verre soit 9m<sup>3</sup> (isolé contre le bruit)
- 1 pour les vêtements (Tex-Aid) soit 7 m<sup>3</sup>
- 2 containers PET
- 1 container alu

La commission constate encore qu'à des fins de sécurité une zone d'arrêt de largeur variable (environ 1.5 m) est mise en place entre les conteneurs et le bord de la route. Cette zone permettra de réduire l'impact du camion de collecte des déchets sur le trafic routier quand il effectue la vidange des conteneurs.

#### Position de la CUR

À l'unanimité de ses membres, la Commission d'Urbanisme se déclare favorable à la réalisation proposée dans ce préavis. Elle soutient donc l'octroi du crédit demandé, ce projet s'inscrivant dans la continuité de l'amélioration de la gestion des déchets de la commune.

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission d'Urbanisme, à l'unanimité de ses membres, invite Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

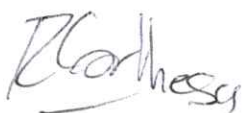
### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- Vu le préavis municipal n° 101/2026 adopté en séance de Municipalité du 16 février 2026 ;
- Ouï le rapport de la Commission d'Urbanisme (CUR) ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

- D'accorder un crédit de CHF 394'000.- TTC pour la réalisation des travaux faisant l'objet du présent préavis ;
- D'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, par les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

Pour la Commission d'Urbanisme :



Romain Corthésy

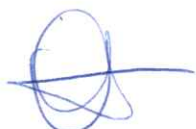


Jean-Claude Progin



Gabriel Racciatti

François Morier, Président



Christian Trinca Colonel



Luis Borda



François Studer, Rapporteur

Romanel, le 10 mars 2026